

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2020 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 15 nombre de présents : 15 votants : 15
 Date de la convocation : 06 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 octobre, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, BOURDAIS Sébastien, MASSON Florian, LEROUX Florian, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, COLLET Nathalie, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire,

Absent excusé : /

Etait absent : /

Secrétaire de séance : COTTIER Bruno

Approbation du compte rendu du 16 septembre 2020.

Travaux d'aménagement bourg

Maître d'œuvre VRD	KALIGEO 1 géomètre expert et ingénieur VRD, 1 chargé d'études VRD, 1 responsable suivi VRD	PLAINE ETUDES 1 chef de projet, 1 chargée de projet VRD, 2 techniciens	SODEREF 1 chef de projet, 2 projeteurs VRD, 1 surveillant de travaux, 1 assistante	URBATERRA 3 chargés d'affaires VRD, 2 chargés de projets paysage, 1 technicienne paysagiste, 1 assistante	ABEIL 1 chef de projet, 6 chargés d'études VRD, 1 assistante	TECAM 1 responsable d'agence, 1 urbaniste-paysage, 1 pôle études VRD, 1 conducteur de travaux, 1 pôle assistantes
Urbaniste - paysagiste	Atelier Paul ARENE 1 architecte paysagiste + 2 paysagistes	SITADIN 1 architecte urbaniste + 1 paysagiste	ZEPPELIN 1 architecte urbaniste, 4 paysagistes		Caroline PODER paysagiste PREFIGURES architecte urbaniste	
Bureaux d'études Autres	Note détaillée et appropriée réunion publique ok	Note détaillée et appropriée projet uniquement sur la tranche de travaux de 300 000 euros réunion publique ok	Note détaillée et appropriée réunion publique ok	Note détaillée et appropriée réunion publique ok	Note détaillée et appropriée projet uniquement sur tranche de travaux de 300 000 € réunion publique ok	Note détaillée et appropriée réunion publique ok

Principales références	Aménagement Avenue des Tilleuls (49 Le Lion d'Angers) revitalisation du centre bourg (53 Méral) Requalifaication du centre bourg (49 Saint Clément de la Place) Aménagement de la route de Thorigné en Charnie (53 Saint Jean sur Erve) Requalification du centre bourg (53 Saint Germain le Fouilloux)	Aménagement de la traversée (53 La Bazouge de Chémeré) Aménagement du centre bourg (53 Chevaigné du Maine) Aménagement de la rue de Linières (53 Ballée) Aménagement de la traversée (53 Beaulieu sur Oudon) Aménagement de la traversée d'agglomération (53 Juvigné)	Aménagement de la place du Guesclin (72 Asnières sur Vègre) Parc de la Ramberge (Pocé sur Cissé) Quartier de la Prairie (72 Changé)	Aménagement du quai Léon Sécher (44 rezé) Aménagement de la rue Pierre Gagneau (72 Saint Jean d'Asse) Aménagement place des diligences (49 Montsoreau) Requalification du village de Passay (44 La Chevrolrière +)	Aménagement du centre bourg (35 Saint Sauveur des Landes) Aménagement du centre bourg (35 Romazy) Aménagement du centre bourg (35 Le Ferré) Réaménagement des entrées de bourg (35 Langan)	Aménagement du centre bourg (35 La Chapelle du lou du Lac) Aménagement de la traversée d'agglomération (53 Châtres la Foret) Aménagement du centre bourg (22 Treviban) Requalification du centre bourg (35 Le Pertre) Aménagement de la rue de la Libération (53 Montsûrs) Aménagement du coeur de bourg (53 Saint Fort)
observations	Équipe très satisfaisante Références similaires au projet et de grande qualité	Équipe très satisfaisante Références similaires au projet et de grande qualité	Équipe très satisfaisante références paysagères complétées des références du bureau d'études VRD	Équipe très satisfaisante Références similaires au projet et de grande qualité	Équipe très satisfaisante Références similaires au projet et de grande qualité	Équipe très satisfaisante Références similaires au projet et de grande qualité
Note / 10	10	8	9	10	8	10
Note pondérée	70	56	63	70	56	70
Prix des prestations (coefficient 3,0)						
Maitre d'œuvre VRD	23 750 €	20 968 €	13 200 €		11 220 €	
Urbaniste - paysagiste	14 600 €	8 532 €	13 800 €		12 780 €	
Montant total de l'offre HT	38 350 €	29 500 €	27 000 €	19 800 €	24 000 €	24 600 €
observations	Maître d'œuvre VRD = 62 %, urbaniste = 38 % 3,75 % sur le montant des travaux	Maître d'œuvre VRD = 71 %, urbaniste = 29 % 4,50 % sur le montant des travaux	Maître d'œuvre VRD = 49 %, urbaniste = 51 % PSE : permis d'aménager 2 000 €, OPC = 1 200 € 4,20 % sur le montant des travaux	3,10 % sur le montant des travaux Mission ACI incluse	Maître d'œuvre VRD = 47 %, urbanistes = 53 % 4,40 % sur le montant des travaux	3,50 % sur le montant des travaux
Note / 10	5,16	6,71	7,33	10	8,25	8,05
Note pondérée	15,49	20,14	22,00	30,00	24,75	24,15

Délai d'exécution (pour information)

ESQ	8	8	15	4	5	6
APS	6	10	6	2	7	6
APD	6		6	2		6
PRO	8	6	10	4	9	4
ACT	2	2	2	3	4	4
total délai études (en semaines)	30	26	39	15	25	26
observations	démarrage des travaux en novembre 2021	démarrage des travaux en mars 2022	démarrage des travaux en janvier 2022	démarrage des travaux en décembre 2021	démarrage des travaux en janvier 2022	démarrage des travaux en novembre 2021

Note finale et classement

Note totale	85,49	76,14	85,00	100,00	80,75	94,15
Classement	3	6	4	1	5	2

Mme le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, l'analyse des offres reçu pour la mission maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre bourg.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider l'offre de l'entreprise URBATERRA pour un montant de 19 800 € HT soit 23 760.00€ TTC ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Devis pour main courante

Mme le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le devis de l'entreprise Artech pour la réalisation de la main courante suite à l'aménagement du parking devant le restaurant.

Le devis est de 3 603,99 € HT soit 4 324,79 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise Artech pour un montant de 3 603,99 € HT soit 4 324,79 € TTC ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Renouvellement de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLET)

Vu le renouvellement des conseils municipaux, les 23 communes sont invitées à délibérer pour désigner leur représentant au sein de la CLECT.

Le conseil municipal désigne : Mme HELBERT Marie-Claude

Comme représentant la commune de Ruillé Froid Fonds pour siéger à la Commission d'Evaluation des charges de la Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez.

Syndicat Bassin de la Vaige, désignation d'un représentant

Vu le renouvellement des conseils municipaux, les 23 communes sont invitées à délibérer pour désigner leur représentant au sein de **Syndicat de bassin de la Vaige**.

Le conseil municipal désigne **Mme HELBERT Marie-Claude** pour représenter la commune de Ruillé Froid Fonds.

Commission des Impôts

Pour information, ci-dessous la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission des impôts.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
LEROUX Florian	BOURDAIS Sébastien
BONNINGUES Alexis	BELLANGER Julien
LEZE Romain	CHAUVIN Christophe
NOUET Cécile	COTTIER Bruno
COURIO Chantal	BOURGE Jean-Marie
RUHAULT Simone	LEVEQUE Cécilia

Sinistre abri de bus, remboursement sinistre du 01/07/2020

Suite au sinistre de l'abri de bus, un constat a été réalisé entre la société Pigeon et la commune de Ruillé Froid Fonds.

Groupama remboursera la commune d'un montant de 1809.60 € TTC.

Le Camélia : demande pour la pose d'une pergola bioclimatique

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GATINEAU a envoyé un courrier pour demander l'autorisation d'installer une pergola sur la terrasse à l'arrière du restaurant.

Après l'accord du Conseil Municipal une demande de travaux sera déposée. Les travaux restent à la charge des locataires du Camélia.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE la demande de Mme GATINEAU pour la pose d'une pergola.

Demande adressage parcelle propriété HAMELIN

Mme HAMELIN Nadine, propriétaire de parcelles sur la commune de Ruillé Froid Fonds, cadastrées D 244, 241, 249 et 238, demande que ça accordé un non de lieu-dit aux parcelles.

Mme HAMELIN a proposé La Gaule ou La Roncerie.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉNOMME les parcelles D 244, 241, 249 et 238 « La Gaule »

PLUi enquête publique du 03 octobre au 04 novembre 2020

Pour rappel : commissaire enquêteur le 22 octobre de 14h30 à 17h30

- création hameau « La Guédonnière »

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord de créer un hameau au lieu-dit « La Guédonnière »

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE Mme Le Maire à créer le hameau « La Guédonnière » et de l'inscrire dans le registre du PLUi.

- création zone urbaine Rue des Sports/Rue du Roquet
Pas de suite à cette demande.

- liaison douce entre Ruillé F.F. et Villiers-Charlemagne
Pas de suite à cette demande.

Voir si il est possible de créer un chemin pédestre de l'espace propre au chemin « grand marais ».

Proposition d'achat parcelles A 615, 888 et 890 / Propriété CHOPRIE

Rappel proposition du 16/09/2020 / délibération 2020 09 03:

La commune souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées section A 615, 88 et 890.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de faire une offre pour l'ensemble des parcelles (615, 888 et 890) pour un montant de 20 000€ net vendeur ;

CHARGE Mme le Maire de contacter le notaire pour lui faire suivre l'offre d'achat ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte de vente à l'étude Me LAUBRETON et Me GOUX notaires associés à MESLAY DU MAINE.

Mail de réponse : RE: Renseignements urbanisme

Thierry REMON

mardi 6 octobre 2020 à 11:59

Madame,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous confirme que les conjoints CHOPRIE refusent l'offre présentée par le conseil municipal de RUILLE FROID FOND, soit 20.000 € (net vendeur).

Ils me précisent qu'ils restent ouverts à une négociation.

Pour information, nous avons un mandat de vente à 40.000€ (net vendeur) + honoraires de négociation 2500€ + frais d'acte 4700€ environ.

Je reste à votre disposition pour une nouvelle proposition.

Bien cordialement.

Thierry REMON - Négociateur immobilier - SELARL GL NOTAIRES ASSOCIES

Maître Bertrand GOUX et Maître Claire LAFOUX

Successeurs de la SCP Virginie LAUBRETON et Bertrand GOUX

3 rue Chevreul - 53170 MESLAY DU MAINE

02.43.98.77.77 - 07.86.07.36.66

Le Conseil municipal, souhaite faire une nouvelle offre :

Proposition pour l'achat de la partie « terrain » :

POUR : 7

ABSTENTION : 1

CONTRE : 7

Proposition pour l'achat de la partie « maison » :

POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 15

Proposition pour l'achat de l'ensemble de la propriété :

POUR : 8

ABSTENTION : 1

CONTRE : 6

Après délibération le Conseil Municipal à 8 POUR , 1 ABSTENTION et 6 CONTRE SOUHAITE acquérir l'ensemble de la propriété ;

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

CHARGE Mme le Maire de contacter le notaire pour lui faire suivre l'offre d'achat ;

DÉCIDE de faire une offre pour l'ensemble des parcelles (615, 888 et 890) pour un montant de 30 000€ net vendeur ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte de vente à l'étude Me LAUBRETON et Me GOUX notaires associés à MESLAY DU MAINE, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente avec les consorts CHOPRIE.

Propriété LEJEUNE DE BELLECOUR Guy

Les PARcelles C 670 et 728, appartenants à LEJEUNE DE BELLECOUR Guy sont en vente, la commune de Ruillé Froid Fonds souhaite faire une offre.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de faire une offre pour l'ensemble des parcelles (670 et 728) pour un montant de 20 000€ net vendeur ;

CHARGE Mme le Maire de contacter le notaire pour lui faire suivre l'offre d'achat ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me FOUILLEUL Pierre-Henry notaires associés à LAVAL, avec faculté de délégation à tous clercs de notaire de l'étude pour l'acte de vente avec M. LEJEUNE DE BELLECOUR Guy

Questions diverses ou imprévues.

Pour information, achat de décors lumineux pour un montant de 1 096,50 € HT soit 1 315,80 € TTC

Pour rappel, Argent de poche en octobre semaine 43 (du 19 au 23 octobre)

Fin de séance à 23h30